

Financement à la pierre des EMS et des EPSM

Coûts reconnus et coûts non reconnus par l'Etat

Types de coûts

- Coût du lit * et modules EPSM
- Hors coût du lit

Coût reconnu

- Coûts non reconnus
- Mobilier

* *Le **coût du lit** est un coût standard et **plafonné**, calculé par une nouvelle construction d'EMS de 60 lits dans un terrain plat. Il est indexé à l'indice des prix de la construction deux fois par année.*

Pour l'identification des types des coûts se référer à la [liste des CFC DGCS](#)

Types de financement

CFC 0	CFC 1	CFC 2	CFC 3	CFC 4	CFC 5	CFC 7	CFC 9
Terrain	Travaux préparatoires	Bâtiment	Equipement d'exploitations (fixes)	Aménagements extérieurs	Frais secondaires	Equipement médicaux et d'exploitations (élément mobiles)	Ameublement et décoration

Coût reconnu par l'Etat (achat ou DDP, y.c. frais accessoires) en **hors coût du lit**

Valeur estimée par la CCI ou par un expert mandaté par le DSAS

Incidence foncière de maximum 20% à 30% du coût de construction CFC 1-5

Types de financement


CFC 0	CFC 1	CFC 2	CFC 3	CFC 4	CFC 5	CFC 7	CFC 9
Terrain	Travaux préparatoires	Bâtiment	Equipement d'exploitations (fixes)	Aménagements extérieurs	Frais secondaires	Equipement médicaux et d'exploitations (élément mobiles)	Ameublement et décoration

Coûts réels reconnus en **hors coût du lit**, sans plafond, sauf quelques exceptions notamment:

- défrichage courant (coût du lit)
- études préliminaires (M.O.)

Types de financement

CFC 0	CFC 1	CFC 2	CFC 3	CFC 4	CFC 5	CFC 7	CFC 9
Terrain	Travaux préparatoires	Bâtiment	Equipements d'exploitations (fixes)	Aménagements extérieurs	Frais secondaires	Equipement médicaux et d'exploitations (élément mobiles)	Ameublement et décoration



Coût reconnu à comptabiliser dans le **coût du lit et modules EPSM**, sauf quelques exceptions notamment:

- plus-values dérivantes de l'application la DRUIDE sur l'exemplarité en matière énergétique: construction bois, panneaux photovoltaïques, installation de chauffage avec source renouvelable, etc. (hors coût du lit)
- domotique au-delà des installations dues à l'économie d'énergie (à charge du M.O.)

Types de financement

CFC 0	CFC 1	CFC 2	CFC 3	CFC 4	CFC 5	CFC 7	CFC 9
Terrain	Travaux préparatoires	Bâtiment	Equipement d'exploitations (fixes)	Aménagements extérieurs	Frais secondaires	Equipement médicaux et d'exploitations (élément mobiles)	Ameublement et décoration

Coût reconnu à comptabiliser dans le **coût du lit et modules EPSM**, sauf quelques exceptions notamment:


Frais de concours d'architecture (à charge du M.O.) -

Frais de BAMO (hors coût du lit) -

Frais bancaires et intérêts intercalaires sur le coût reconnu (hors coût du lit) -

Types de financement

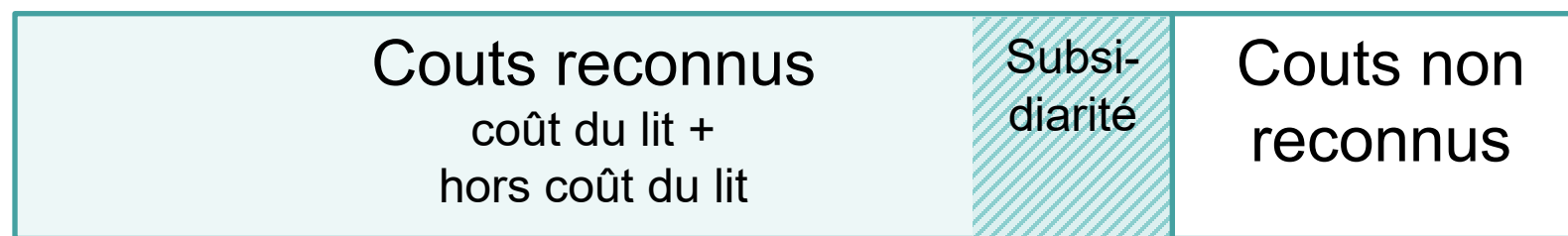
CFC 0	CFC 1	CFC 2	CFC 3	CFC 4	CFC 5	CFC 7	CFC 9
Terrain	Travaux préparatoires	Bâtiment	Equipement d'exploitations (fixes)	Aménagements extérieurs	Frais secondaires	Equipement médicaux et d'exploitations (élément mobiles)	Ameublement et décoration



Coûts financés via le **tarif journalier** des résidents (majoritairement subventionné par les régimes sociaux), plafonné à 20'000 CHF TTC par lit d'EMS - 16'000 CHF TTC par lit d'EPSM -

Subsidiarité

CFC 0	CFC 1	CFC 2	CFC 3	CFC 4	CFC 5	CFC 7	CFC 9
Terrain	Travaux préparatoires	Bâtiment	Equipement d'exploitations (fixes)	Aménagements extérieurs	Frais secondaires	Equipement médicaux et d'exploitations (élément mobiles)	Ameublement et décoration



Financement de l'Etat de Vaud

Financement par le MO

Le coût du lit en vigueur

Il est consultable sur le site internet de l'Etat de Vaud, à la page dédiée à la [construction des EMS et EPSM](#).